

Mesures en faveur des biocarburants aux Etats-Unis

12 novembre 2010

Le 13 octobre 2010, l'[Agence américaine de protection de l'environnement](#) (EPA) a relevé à **15%, contre 10% depuis 1979, le taux autorisé (mais non exigé) pour l'incorporation de bioéthanol dans l'essence**, pour les véhicules légers construits depuis 2007. L'EPA décidera, d'ici à la fin de l'année, si ce taux peut être étendu aux véhicules construits entre 2001 et 2006, ce qui toucherait alors 40% des automobiles.

Selon certaines estimations, **une hausse de 5% du taux d'incorporation aux véhicules construits depuis 2001** signifierait une augmentation potentielle du tonnage de maïs transformé en bioéthanol équivalente à environ **10% de la récolte actuelle de maïs**.

De plus, le [secrétaire à l'Agriculture, Tom Vilsack](#), a rendu public tout un **train de mesures en faveur des biocarburants** : création de cinq centres de recherches régionaux sur la biomasse qui soutiendront également la construction d'une bioraffinerie par région, aide aux stations-service pour l'installation de des pompes spéciales, subventions à la transformation et au transport de biocarburants...

Par ailleurs, l'**USDA a passé un accord quinquennal avec l'Administration de l'aviation civile** pour mettre au point un **carburant « vert »**, à partir de la transformation de résidus de récolte et de produits du bois.

Les mesures annoncées ont provoqué une levée de boucliers de la part des organisations d'éleveurs et de l'industrie de la viande, qui considèrent que les biocarburants renchérissent le prix du maïs et du tourteau de soja, et des associations de défense de l'environnement, qui dénoncent l'impact indirect des biocarburants en termes d'émissions de gaz à effet de serre (par le changement d'affectation des sols).

Un [rapport récent de l'USDA](#) montre que l'obligation d'incorporation votée en 2007 (un volume minimum d'incorporation de biocarburants de **136 Md L en 2022, soit 4,5 fois plus que le volume de biocarburants effectivement utilisé en 2008**) pourrait, dans certaines conditions, **bénéficier à l'ensemble de l'économie**.